



Monsieur Jean Philippe GAUTRAIS
Maire de Fontenay-sous-Bois
HOTEL DE VILLE
4 esplanade Louis-Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

2023/057/GD/IT/CP

Créteil, le 6 juin 2023

Dossier suivi par Ioana TEODORESCU
07 64 87 01 70 / iteodorescu@cci-paris-idf.fr

Réf : Mme Ghilava FEIZYZADEH, secrétariat général au développement durable et à la ville en transition

Lettre recommandée avec AR n°1A 117 438 4185 0

Objet : Avis consultatif sur le projet d'actualisation du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité de la commune de Fontenay-sous-Bois

Monsieur le Maire, *cher Jean Philippe*

Vous avez bien voulu nous soumettre pour avis votre projet de délibération pour l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur la ville de Fontenay-sous-Bois.

Nous avons pu prendre connaissance des enjeux du développement commercial de votre ville grâce au diagnostic territorial préliminaire mené par vos service et présenté au service études et commerces de la CCI du Val-de-Marne le 18 avril 2023.

La CCI Val-de-Marne se réjouit que votre ville souhaite mettre en place une politique volontariste afin de mieux observer, réguler et maîtriser les implantations commerciales. A ces fins vous souhaitez mettre en place un observatoire et proposez l'extension du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat instauré en 2009, afin de prendre en compte d'autres polarités fragilisées ou à dynamiser, identifiées lors du diagnostic. Le périmètre proposé intègre les principales rues commerçantes et les secteurs d'intérêt stratégique pour le développement commercial de la commune, au vu des grands projets et en cohérence avec le PADD du PLU.

Vous envisagez de compléter votre démarche avec une réflexion autour de la mise en place d'un « code, règlement ou charte des enseignes/devantures commerciales » afin d'améliorer la signalétique et la présentation des façades des commerces de Fontenay-sous-Bois.

La CCI Val-de-Marne vous encourage à continuer vos efforts de réduction de la vacance, en apportant une attention particulière à accroître la diversité du tissu commercial, afin de dynamiser les implantations.

Après étude de votre dossier, j'ai l'honneur de vous informer que la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne émet un avis favorable au projet de modification du périmètre de sauvegarde.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous
Gérard DELMAS
